



ANNONCE D'ENGAGEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION

La Commission de l'Union africaine s'engage à promouvoir l'accès à une éducation de qualité inclusive et réactive en matière d'apprentissage à tous les niveaux. Dans le programme continental actuel, les États membres s'engagent collectivement à garantir l'achèvement du cycle d'enseignement secondaire par tous les enfants de façon à ce que les enfants restent scolarisés jusqu'à l'âge de 16 -18 ans. La Commission de l'UA s'engage pour une éducation comprenant l'alphabétisation et le calcul mais aussi les compétences essentielles, l'innovation, l'entrepreneuriat et les valeurs nécessaires à la coexistence pacifique et à la citoyenneté responsable.

La Commission prône également l'accès universel à l'éducation de la petite enfance, l'accès pour un minimum de 20 % de la population aux études supérieures et à une plus grande offre de formation et d'enseignement professionnel et technique afin d'absorber un million de jeunes par an dès 2016 en leur fournissant les moyens de s'é émanciper et de trouver un emploi rémunéré. La Commission s'engage également à soutenir la Science de l'éducation, en améliorant le nombre et la qualité des enseignants grâce à un plan stratégique annuel prévoyant 1 million d'enseignants sur la période 2014 – 2017 et en renforçant les capacités des États membres en matière de systèmes d'information et de gestion de l'éducation, afin d'assurer une planification basée sur des connaissances solides.

Les États membres de l'Union africaine ont donc entrepris de poursuivre leur engagement de consacrer au moins 6 % de leur PIB à l'éducation et au moins 1 % de leur PIB à la recherche scientifique et au développement. La stratégie post-2015 pour le développement de l'éducation consolidera cette position et instaurera les mécanismes d'une mobilisation des ressources innovante et d'une meilleure efficacité en matière de dépenses dans le secteur de l'éducation. Pour garantir la surveillance et le suivi, la Commission de l'UA s'engage à renforcer son Observatoire de l'éducation et son Centre pour l'éducation des jeunes filles et des femmes grâce au recrutement d'experts et à la provision d'un budget destiné à leur fonctionnement et leurs programmes, ainsi qu'à la mobilisation de ressources supplémentaires auprès des partenaires clés.

Pour améliorer l'efficacité et la coordination des efforts, la Commission de l'UA établira d'ici 2015 la Coalition panafricaine pour l'éducation. Celle-ci rassemblera toutes les agences clés qui œuvrent au développement de l'éducation en Afrique. Les partenaires

clés feront également des contributions financières destinées aux interventions de la Coalition. Les rapports d'avancement de la Coalition seront publiés dans les Perspectives d'éducation de l'UA et revus tous les deux ans par le Comité technique spécialisé de l'UA pour l'éducation, les sciences et la technologie.